



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

**Direction
Cellule SAFER**

Affaire suivie par : Didier MAROY
Tél : 02.99.28.22.05
safer.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr

Monsieur le président de la SAFER

4 ter rue Luzel
22015 SAINT BRIEUC

Rennes, le 12 JUIN 2023

Objet : Avis du commissaire du gouvernement agriculture sur le PPAS pour l'année 2022

Monsieur le président,

Vous m'avez transmis le bilan 2022 du programme pluriannuel d'activités de la SAFER 2022-2028.

Pour cette première année, les objectifs en lien avec la mission de régulation du marché du foncier de la SAFER sont en deça des objectifs quinquennaux du fait du décalage de l'application de la loi dite « Sampastous » ; son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023 devrait se traduire par un renforcement de la présence de la SAFER sur le marché sociétaire.

En ce qui concerne le renouvellement des générations, la SAFER joue pleinement son rôle avec 119 dossiers en faveur de l'installation en 2022 et une présence significative sur le nombre d'installation en Bio et vers le public HCF dont les publics NIMA et ce, au delà des objectifs fixés sur le présent programme. L'enjeu est majeur et le travail d'anticipation des départs et des projets d'installation doit être mené en synergie avec les acteurs du secteur. Aussi, je vous invite à poursuivre votre travail sur l'accès à l'information et la compréhension des différentes procédures d'accès au foncier au sein du réseau installation-transmission mis en place par la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne notamment pour attirer les personnes non issues du monde agricole. Une plus grande synergie entre les portails d'information « je m'installe en agriculture » et le vôtre doit être mise en place dès cette année, ce qui serait une action très complémentaire au Pacte et à la Loi d'Avenir et d'Orientation agricoles.

La mission d'amélioration de la résilience des exploitations agricoles est, elle aussi, remplie de manière satisfaisante notamment sur la restructuration parcellaire. À noter que dans ce cadre, les rétrocessions doivent aussi tendre à remettre en culture des zones laissées en friche et contribuer au développement de l'agroécologie.

La SAFER répond aux objectifs de soutien des politiques publiques en faveur du boisement et à l'accompagnement des mesures compensatoires lorsque des espaces boisés sont concernés.

Dans la continuité des actions du précédent PPAS et en référence aux axes prioritaires d'intervention pour la prise en compte transversale de l'environnement du PPAS 2022-2028, la SAFER doit s'attacher à répondre, avec ses outils, à la préservation des ressources en eaux et notamment par des engagements qualitatifs de maintien des prairies ou de remise en herbe en

BVAV. Il convient par ailleurs de mettre en place un dispositif de suivi des cahiers des charges environnementaux partagé avec les commissaires du gouvernement pour présenter les résultats de vos actions en conseil d'administration.

Enfin, les objectifs de la mission de transparence du marché foncier sont atteints comme ils l'étaient les années précédentes.

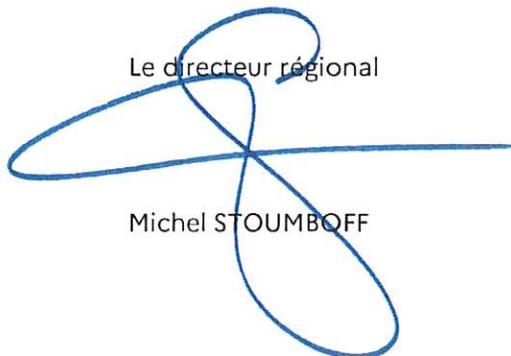
J'émetts en conséquence un avis favorable sur le bilan 2022 du PPAS.

Je reste attentif à la gestion économique et financière de la SAFER et note avec satisfaction que vos comptes 2022 sont bénéficiaires. Je réitère ma remarque sur la révision possible des tarifications au regard de la situation de trésorerie négative que vous connaissez et qui a entraîné l'ouverture de lignes de crédits plus substantielles en 2022 pour maintenir votre activité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

Bien cordialement

Le directeur régional



Michel STOUMBOFF